



COUAC

Le Conseil d'Etat retoque le schéma directeur de l'Ile-de-France

Le schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif), voté le 25 septembre 2008 par le conseil régional, est incompatible avec la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010, et aussi avec le Grenelle de l'environnement, estime le Conseil d'Etat dans l'avis qu'il doit rendre ce matin au gouvernement. Dans le bras de fer qui, depuis deux ans, oppose l'Etat et le conseil régional dirigé par le socialiste Jean-Paul Huchon, le gouvernement a toujours considéré que le Sdrif n'était pas suffisamment ambitieux sur le plan économique. C'est pourquoi l'Etat demande que le Sdrif intègre des éléments du projet du Grand Paris, notamment en matière de transports et d'urbanisme.